



**POSTE :** FORMATEUR/FORMATRICE CONTRACTUEL(LE)  
**SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :** Responsable de la formation  
**SECTEUR :** SOUTIEN AUX COOPÉRATIVES

## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) est l'un des plus importants acteurs immobiliers du Grand Montréal et la plus grande fédération régionale de l'habitation coopérative au Québec. Fondée en 1983, elle regroupe quelque 470 coopératives d'habitation où résident près de 12 000 ménages. Son territoire comprend l'île de Montréal, Laval et les municipalités de la Rive-Nord incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La FECHIMM s'active à défendre ses membres ainsi qu'à promouvoir la formule coopérative en habitation et le droit au logement. Elle compte sur une équipe pluridisciplinaire de 40 personnes afin d'offrir une gamme étendue de services et d'ateliers de formation favorisant l'acquisition des compétences nécessaires à l'autogestion des coopératives. L'implication essentielle des coopérantes et coopérants ainsi que le travail de notre personnel constituent la principale richesse de l'organisation dans l'accomplissement de sa mission quotidienne de soutien, de consolidation et de représentation des coopératives d'habitation.

## SOMMAIRE DU POSTE

La personne formatrice contractuelle est responsable de former et d'accompagner les groupes d'individus dans la gestion et la gouvernance de leur coopérative et dans la démarche de prise en charge de leur projet d'habitation communautaire. La personne doit posséder une expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants : la gestion financière, la gestion immobilière, le développement du savoir-être, les compétences relationnelles ou la gouvernance coopérative (Loi sur les coopératives, rôles et responsabilités des administrateurs, rôles et obligations des propriétaires et locataires et autres).

Par ses actions, la personne doit prôner les valeurs et le code d'éthique de la FECHIMM et y adhérer.

## RESPONSABILITÉS DU POSTE

### Formation et accompagnement des groupes dans l'intégration des apprentissages

- Préparer l'animation des ateliers de formation qu'on le mandate de réaliser;
- Animer les ateliers de formation qu'on le mandate de réaliser;

- Lorsqu'il s'agit d'un forfait d'accompagnement, répondre aux questions des coopérants suite à la formation livrée;
- Remettre les rapports d'évaluation des participants;
- Effectuer tout au long de l'engagement contractuel les suivis par téléphone ou par courriel auprès des membres et clients et auprès du personnel de la FECHIMM;
- Sur demande, donner son avis sur les contenus à réviser, les méthodes andragogiques et les standards déterminés par la Fédération.

## **RÉSULTATS ATTENDUS**

- Animation de groupe suscitant un climat d'apprentissage convivial, participatif et respectueux;
- Capacité à capter en permanence l'attention des participants;
- Transmission d'explications claires, bien structurées et adaptées au groupe d'apprenants;
- Vérification adéquate de l'atteinte des objectifs;
- Adoption de méthodes andragogiques favorisant l'intégration des connaissances par les coopérants et le développement de l'autonomie et des capacités de gestion par les coopérants;
- Rigueur et respect des contenus de formation et des standards déterminés par la Fédération;
- Respect de la culture et des règlements de la coopérative, sous réserve de leur conformité aux lois en vigueur;
- Respect des échéances et rapidité de réponse ou de suivi de dossiers;
- Développement et maintien de bonnes relations d'affaires avec les divers intervenants de l'habitation coopérative;
- Respect de la confidentialité des renseignements personnels, et éducation en ce sens des participants aux formations;
- Communication ou transfert aux membres d'informations, de documents ou d'invitations, sur demande de la Fédération;
- Adhésion à la mission, aux valeurs et au code d'éthique de la FECHIMM.

## **EXIGENCES DU POSTE**

- Formation dans le domaine de l'administration, de la gestion des coopératives, de la gestion immobilière, en andragogie ou toute autre formation jugée pertinente;
- Expérience minimale de trois ans en formation et animation de groupes;
- Connaissance du milieu de l'habitation communautaire et de l'économie sociale et/ou du droit du logement sont des atouts;
- Bon communicateur et animateur de groupe, dynamisme;
- Leadership participatif et mobilisateur;
- Excellente capacité d'adaptation, capacité à travailler avec une clientèle diversifiée;
- Bonne connaissance des logiciels de la suite Office;
- Sens de l'organisation et de la planification;
- Disponibilité à travailler les soirs et la fin de semaine;

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, anglais un atout.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Poste contractuel à rémunération forfaitaire, selon la politique en vigueur.

De 1 à 3 ateliers par mois ou plus aux locaux de la Fédération durant les sessions actives de formation d'automne et d'hiver.

Possibilité de contrats de formation occasionnels dans les locaux des coopératives membres.

Horaire variable (jour, soir et fin de semaine). La personne contractuelle s'engage à réaliser les mandats spécifiques qui lui seront confiés par la FECHIMM et qu'elle aura acceptés en confirmant son accord par écrit à chacun des mandats spécifiques au moment où ce mandat lui aura été confié.

### **POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE**

Les personnes désireuses de poser leur candidature à ce poste doivent transmettre leur CV ainsi qu'une lettre de motivation au plus tard le 22 juillet 2018.

Par courriel : [emploi@fechimm.coop](mailto:emploi@fechimm.coop)